



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SIGNATURE

DU CONTRAT DE PLAN

ÉTAT-RÉGION 2021 -2027

DOSSIER DE PRESSE

**Lundi 7 mars 2022
Orléans**

Annexe :
CPER Centre-Val de Loire 2021-2027

Le 7 mars 2022, l'État et le Conseil régional Centre-Val de Loire ont signé le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

Ce document porte l'ambition de construire à l'horizon 2027 une **région plus résiliente sur les plans écologique, social, sanitaire et économique**. Pour atteindre cet objectif, l'État et le Conseil régional s'engagent à consacrer **1,4 milliard d'euros** (respectivement 740 et 660 millions d'euros) sur les **politiques d'attractivité du territoire, de cohésion territoriale et sociale et de transition écologique**.

La conclusion de ce nouveau contrat de plan fait suite à la signature, le 12 février 2021, par le Premier Ministre et le Président du Conseil régional, d'un protocole d'accord sur le CPER 2021-2027 et d'un accord régional de relance.

Elle consacre **l'importance et la qualité du partenariat** entre l'État et le Conseil régional en région Centre-Val de Loire pour l'accompagnement des territoires dans la réalisation de leurs projets.

Le contrat de plan Etat-Région 2021-2027

En couvrant un champ large de politiques publiques, en particulier des thématiques nouvelles telles que la santé, le sport, l'économie sociale et solidaire, le projet de contrat de plan Etat-Région 2021-2027 concrétise la volonté de l'État et du Conseil régional de renforcer leur partenariat durable, construit au gré des contractualisations précédentes. **Ce sont ainsi plus de 892 M€ qui sont contractualisés pour les sept années à venir.**

Portant l'ambition d'assurer un développement durable et équilibré des territoires, fondé sur l'innovation, la formation et la transition écologique, le CPER 2021-2027 est structuré autour de trois axes principaux qui font écho à ceux du plan de relance :

- le renforcement de l'attractivité du territoire,
- le renforcement de la cohésion territoriale et sociale,
- l'accélération de la transition écologique et énergétique.

Il tient compte des mutations profondes de l'économie. A travers leurs actions en matière d'emploi, de formation et d'innovation, l'État et le Conseil régional accompagnent l'évolution des métiers et la transformation, notamment écologique et numérique, des entreprises.

Parce que les jeunes constituent un public prioritaire, le **développement des campus connectés**, les investissements dans les **structures d'enseignement supérieur** et le plan régional pour **l'investissement dans les compétences** ont pour objectif de faciliter leur insertion future sur le marché du travail.

Avec un effort important dans le domaine de la santé, le CPER vise à **renforcer l'offre de service public** dans l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, grâce notamment au renforcement du maillage territorial pour **l'implantation de maisons de santé pluri-professionnelles** ou de centres de soin, et à la création d'une **faculté d'odontologie** pour offrir des formations dans la filière dentaire. Dans le domaine du numérique, l'offre sera

également renforcée, en accélérant le déploiement du réseau très haut débit.

Afin de répondre aux défis environnementaux, le CPER 2021-2027 s'inscrit dans une démarche affirmée de transition écologique et énergétique. Ainsi, environ 30 % des crédits contractualisés par l'État et le Conseil régional sont consacrés à cette thématique, contre environ 15 % pour la période 2015-2020 (hors infrastructures de mobilité).

Ces trois axes représentent un engagement financier conjoint de l'État et du Conseil régional de l'ordre de 100 M€ par an de crédits contractualisés, contre 65 M€ dans la précédente génération du contrat de plan

Parce que la mobilité est une condition essentielle du développement économique régional et de la transition écologique, le CPER 2021-2027 prévoit d'**importants investissements en faveur des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales** : il précise les opérations financées sur les deux premières années, en particulier le protocole sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire, et donne des premières orientations pour la période 2023-2027.

Enfin, à travers un axe transversal conçu et structuré pour prendre en compte les spécificités de chaque territoire, le CPER a vocation à favoriser tout autant le développement des espaces ruraux et des espaces urbains.

Le CPER 2021-2027 est en effet un outil de coopération qui vise à **impliquer tous les échelons de collectivités territoriales de la région**. Il permet de fixer des orientations précises pour l'action de l'État et du Conseil régional en Centre-Val de Loire, afin de donner aux acteurs locaux la possibilité de développer des stratégies à moyen terme.

Sa déclinaison territoriale s'effectue grâce à la signature de **contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)** portés par les collectivités locales et de conventions métropolitaines pour Orléans et Tours, contractualisés avec l'État. Ces contrats permettront d'assurer la cohérence géographique du CPER et la convergence des financements européens, étatiques, régionaux, départementaux et locaux au service des besoins des territoires.

La relance en région Centre-Val de Loire

Dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, l'État et le Conseil régional Centre-Val de Loire se sont engagés pour limiter les effets du ralentissement de l'activité économique, venir en aide aux secteurs les plus touchés, soutenir l'emploi et accompagner les personnes les plus précaires.

Afin d'amplifier cette action, le Premier Ministre et le Président du Conseil régional ont conclu, le 12 février 2022, un accord régional de relance, qui venait décliner en région le plan « France Relance » doté de 100 milliards d'euros au niveau national, lançant ainsi la dynamique France Relance sur le territoire.

À fin février 2022, la région Centre-Val de Loire était bénéficiaire de **2,2 milliards d'euros de subventions, pour près de 500 000 lauréats**. Chaque département a pu bénéficier à sa juste hauteur des opportunités de la relance, que ce soit pour **relocalisation nos industries, offrir de l'emploi à nos jeunes** ou encore **transformer les friches de nos centres-villes**. Ces 2,2 milliards se déclinent sur les axes du CPER.

Ainsi :

- Plus d'**un milliard d'euros** est allé renforcer notre **compétitivité**. Nos entreprises ont ainsi bénéficié de la baisse des impôts de production pour plus de 700 millions d'euros, renforçant ainsi la capacité à recruter, innover, investir. Notre industrie est le second bénéficiaire direct du volet "compétitivité" avec **209 millions d'euros** pour relocalisation des productions, moderniser l'appareil productif ou renforcer la décarbonation.
- **Côté écologie, 580 millions d'euros** soutiennent pour moitié la rénovation énergétique des bâtiments grâce à MaPrimeRénov' ou aux dotations aux collectivités. Ces chantiers de première importance permettront demain d'économiser notre énergie, toujours plus précieuse. On note aussi un soutien important à l'agriculture, avec 44 millions d'euros de subventions pour **rapprocher les producteurs des consommateurs** (les programmes alimentaires territoriaux), **faire face aux conséquences du changement climatique**, en particulier dans nos forêts, ou encore renforcer la production de protéines végétales.
- Enfin, la **cohésion** est le troisième pilier de ce plan France Relance et affiche **565 millions d'euros d'aides**. Ce sont principalement nos jeunes qui en sont bénéficiaires grâce au plan **1 jeune, 1 solution** qui a permis à plus de 100 000 d'entre eux de trouver un parcours vers l'emploi. La **lutte contre la pauvreté** a aussi été amplifiée avec des crédits supplémentaires pour subventionner des associations, en particulier dans le champ de l'aide alimentaire.